

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 10 FEV. 2023

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude BASTIEN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, principal, spécialité patrimoine, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Meurthe et Moselle, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Chimène COADIC, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe service inter-muséographique à la direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;

- Monsieur Rémy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France, de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, adjoint à la cheffe du service administratif et financier à la direction accueil surveillance et sécurité, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Madame Marianne VERDIER, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, accueil et surveillance, cheffe du service de l'information des publics et de la billetterie, musée national des arts asiatiques – Guimet, adjointe au directeur de l'accueil, de la surveillance et de la billetterie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marianne VERDIER, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels, accueil et surveillance, musée national des arts asiatiques – Guimet, adjointe au directeur de l'accueil, de la surveillance et de la billetterie, cheffe du service de l'information des publics et de la billetterie.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 FEV. 2023

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie


Aude DE MARTIN DE VIVIES